

Inspection de l'éducation nationale
enseignement technique

Dossier suivi par
Olivier GROMY
Marie-Line BOURGOIN
Marie-Monique GIRARD
Philippe RADIGOIS

Tel : 02 41 74 35 62
02 41 74 35 63
Fax : 02 41 74 35 64

Cité Administrative
15 bis rue du Petit-Thouars
49047 ANGERS Cedex

Angers, le 24 janvier 2011

L'Inspectrice d'Académie
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de Maine-et-Loire

à

Mesdames et messieurs les Professeurs
d'enseignement professionnel et
d'enseignement général de SEGPA – EREA
Mesdames et messieurs les Directeurs
adjoints chargés de SEGPA
Madame la Directrice de l'EREA,
S/C de Mesdames et messieurs les Chefs
d'établissement

Objet : Suivi des élèves dans le cadre des stages en entreprise – Annexe Pédagogique à la convention de stage (Priorité 1 champ 2 du projet académique CAP 2015)

Référence : IEN/ ASH/ET EG/ SEGPA

PJ : *Document de suivi des élèves en STAGE - SEGPA version janv 2011*

Un groupe de travail départemental notamment composé des directeurs adjoints de SEGPA, d'Inspecteurs de l'Education Nationale en charge de l'enseignement dispensé dans les champs professionnels des SEGPA et de l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH du Maine et Loire, s'est réuni le 3 décembre dernier sur le thème des stages en entreprise.

Les travaux portaient sur les modalités de préparation et d'exploitation des temps d'immersion en entreprise :

- Mise à jour réglementaire des conventions de stages d'observation et d'application suite à l'évolution du droit du travail.
- Création d'un outil de négociation et de suivi des activités réalisées par les élèves lors de chaque stage d'initiation ou d'application.

La principale production pédagogique issue de ces travaux a pour objectif de réaffirmer l'importance des périodes de stage tant dans la construction du projet personnel que dans la valorisation du parcours de l'élève (voir pièce jointe).

Dans un but d'harmonisation des pratiques, il est donc nécessaire que chaque stage en entreprise donne lieu à :

- Une négociation avec l'entreprise (tuteur), des objectifs d'observation ou de réalisation en rapport avec les champs professionnels, dans le but principal de confirmer ou d'infirmier un projet d'orientation pour chaque jeune.
- Une évaluation de l'atteinte de ces objectifs négociés et aussi des comportements et attitudes du jeune pendant le stage en liaison avec, notamment, les compétences 6 et 7 du socle commun.

Au travers du support « *Document de suivi des élèves en STAGE – SEGPA* », il s'agit de développer une liaison opérationnelle entre les professeurs et les entreprises au sujet des choix opérés par le jeune, de son



potentiel, de ses aptitudes et de son implication dans les activités proposées par l'entreprise. Les stages sont des temps de formation qu'il faut parfaitement articuler avec les temps d'enseignement du collège dans un objectif d'orientation pertinente pour chaque jeune de SEGPA, conformément aux orientations pédagogiques de la circulaire n° 2009-060 du 24 avril 2009.

2/2

Une « convention de stage type » est en cours de sécurisation juridique par la DIRRECTE du Maine et Loire et vous parviendra dès que possible.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement afin d'intégrer les documents joints à vos outils de suivi des élèves.

Françoise FOURNERET